



Session ordinaire du 9 mars 2017 –
PÉRIODE DE QUESTIONS /
Ordinary sitting of March 9th, 2017 –
QUESTION PERIOD

Début : 20 h 10

Q :

- On demande au Conseil de revoir la réglementation concernant la location à court terme (air b&b).

A :

- La MRC et la Municipalité n'ont pas encore mis en place de réglementation. Elle le sera avec la mise en place du nouveau schéma.

Q :

- Lors de la présentation de l'étude Équiluqs; d'où vient le nombre de 384 résidences?

A :

- Nous allons confirmer le nombre avec le département d'urbanisme.

Q :

- Pourquoi consulter les résidents pour un parc et non pour des résidences pour aînés? Pourquoi ne pas avoir consulté les aînés?

A :

- Le projet des résidences pour les aînés était un projet privé; le parc est un projet municipal (qui implique des fonds publics). Les règlements municipaux permettent ce genre de projet. La seule consultation a été concernant le PIIA (l'architecture).

Q :

- Le Conseil a modifié la répartition des coûts du barrage Hollow Glen et on demande un meilleur accès au lac par les résidents du secteur.

A :

- Le Conseil discutera des options.

Q :

- Pourquoi ce projet est sur le chemin Old Chelsea?

A :

- Les règlements municipaux permettent un zonage mixte le long du chemin Old Chelsea. C'est le choix du promoteur.

Q :

- On demande comment on peut s'imaginer que les aînés seraient heureux de vivre dans un appartement de 500 pc.



Session ordinaire du 9 mars 2017 –
PÉRIODE DE QUESTIONS /
Ordinary sitting of March 9th, 2017 –
QUESTION PERIOD

A :
- L'entrepreneur a fait ses recherches et il y a un marché pour ce genre d'unité; il y a des condos de prévus sur le reste de son terrain.

Q :
- La Municipalité devrait revoir sa procédure d'approbation des projets.

A :
- Procédure : un développeur rencontre les officiels, ensuite un dossier est déposé au CCUDD qui ensuite fait des recommandations au Conseil.
- M. Alary a décidé de retirer son projet pour des raisons qu'il a citées.

Q :
- On demande s'il y a une cuisine dans les appartements du projet des aînés. On demande si la Municipalité pourrait effectuer un sondage auprès des aînés.

A :
- Il y a des cuisinettes avec surface chaude et un frigidaire. La Municipalité pourrait le faire, mais ne peut l'imposer au développeur.

Q :
- Est-ce que le public peut poser des questions durant le CCUDD?

A :
- Oui les résidents peuvent poser des questions au président du CCUDD.

Q :
- Est-ce que le Conseil pourrait rendre plus de documents publics avant de prendre des décisions?

A :
- Les documents appartiennent au promoteur et ne sont pas publics.

Q :
- Est-ce que le comité de financement pour le projet de la voie ferrée sera mis en place bientôt?

A :
- La décision sera prise ce soir.

Q :
- Où est rendu le document d'appel d'offres pour l'enlèvement des rails et des dormants?



Session ordinaire du 9 mars 2017 –
PÉRIODE DE QUESTIONS /
Ordinary sitting of March 9th, 2017 –
QUESTION PERIOD

A :

- L'appel d'offres devrait être lancé.

Q :

- Pourquoi avons-nous perdu le projet de M. Alary et pourquoi ce Conseil permet à un de ses membres de contrecarrer le processus de décision en place?

A :

- Chaque conseiller a le droit de s'exprimer sur les réseaux sociaux; le Conseil ne peut pas l'empêcher.

Q :

- Est-ce que la Municipalité peut revoir ses règlements concernant les habitations pour aînées?
- Est-ce que la Municipalité va revoir la façon de consulter et de rendre publics les projets avant de prendre une décision?

A :

- Il y aura une série de consultation lors de la révision du plan d'urbanisme
- Il y a des changements proposés concernant les consultations publiques dans le projet de loi 122.

Q :

- Pourquoi questionne-t-on le processus ou la procédure en place pour les projets de développement?

A :

- Le Conseil pourrait se pencher sur la question du processus ainsi que le CCUDD. Nous allons certainement tirer des leçons du projet de M. Alary.